

Note d'information relative à l'admission en Classe à Horaires Aménagés
ART DRAMATIQUE (CHAAD)
À Besançon – Collège Voltaire

Principes d'admission

DATE LIMITE DE RETOUR AU PRINCIPAL DE COLLEGE = 24 février 2026

Le bassin de Besançon compte plusieurs types de classes à horaires aménagés :

- **CHAM Instrument (collège D. Diderot)**
- **CHAM Instrument (collège V. Hugo)**
- **CHAD Danse (collège V. Hugo)**
- **CHAM Voix (collège Clairs soleils)**
- **CHA Art Dramatique (collège Voltaire)**

Il est possible de présenter une candidature à plusieurs CHA, cependant, une seule candidature sera retenue.

Une réunion d'information à l'attention des parents et des élèves intéressés est organisée le

Mardi 27 janvier 2026 à 17h00 au Collège Voltaire

1. Procédure de candidature :

Il convient de candidater de façon **dématérialisée** sur le site internet du Conservatoire de Grand Besançon Métropole (www.conservatoire.grandbesancon.fr) **et d'imprimer l'accusé de réception reçu par mail**, à joindre obligatoirement à la fiche de demande d'admission ci-après.

Renseigner la fiche de demande d'admission correspondante : Annexe 2G, pour une demande d'entrée en classe à horaires aménagés Art Dramatique.

2. Principes d'admission et d'affectation :

La commission d'admission s'assure de la motivation et des capacités de l'élève à suivre avec profit la formation dispensée.

Elle se tiendra **le 11 mai 2026 à 14h00** à la DSDEN du Doubs.

Après avis de la commission, l'Inspecteur d'académie - DASEN affectera les élèves dans les collèges concernés.



IMPORTANT : Il n'est pas utile de déposer une demande de dérogation.

Les résultats de la commission d'admission en classe à horaires aménagés seront communiqués par courrier aux familles par la DSDEN - Division des élèves et d'appui aux établissements **fin mai 2026**.